

COMPAGNIE DE L'OCCIDENT
POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE
et sous forme abrégée "COFI"
société anonyme

COMMUNIQUE DE PRESSE

Conversion de l'ensemble des actions COFI en actions nominatives

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de COFI, tenue en date du 13 février 2015, il a été décidé que toutes les vingt millions (20'000'000) d'actions intégralement libérées, sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social souscrit de COFI, émises sous forme d'actions au porteur seront désormais des actions nominatives.

L'article six (6) des statuts de COFI a été modifié afin de refléter cette décision.

Les statuts coordonnés sont consultables sur le site internet de COFI : <http://www.cofi.lu/>

Afin de se conformer à cette décision (mise au nominatif des actions), les Actionnaires sont priés de se rendre sur le site internet de COFI (*volet « Informations aux Actionnaires »*) pour prendre connaissance des formalités à entreprendre.

« Aucun dividende ne sera versé à un actionnaire, si ce dernier n'a pas procédé à sa demande de mise au nominatif de ses actions COFI »

Luxembourg, le 07 mai 2015.